

COMPTE POSTAL
(COMPTE BANCAIRE AU DOS)

AIDEZ-NOUS À APPORTER L'ESPOIR CHAQUE JOUR



AVEC UN DON RÉGULIER
vous donnez les moyens à une
victime de conflit de se reconstruire



CICR

Chaque jour, des milliers de personnes subissent les effets des **conflits armés** et de la violence. Avec un don régulier, vous nous permettez d'**intervenir rapidement** dans des situations de crise, mais aussi d'**agir sur le long terme** pour offrir à ces personnes un nouveau départ. Vous apportez ainsi un soutien quotidien au CICR, tout en gardant la possibilité de suspendre votre engagement **à tout moment**.







POUR NOUS AIDER, IL VOUS SUFFIT DE REMPLIR ET SIGNER CE FORMULAIRE ET DE NOUS LE RENVoyer À L'AIDE DE L'ENVELOPPE PRÉAFFRANCHIE JOINTE À CE COURRIER.

Don régulier par **débit sur compte postal**

Autorisation de paiement avec droit de contestation

Avec prélèvement CH-DD (Swiss Direct Debit)

Oui, je souhaite soutenir les activités du CICR en faveur des victimes de conflit avec un don régulier de :

-  **20 CHF par mois** Permet à une victime de conflit de **suivre une formation** pour prendre un nouveau départ
-  **30 CHF par mois** Permet à deux personnes handicapées de recevoir des soins de physiothérapie et de **pouvoir remarcher**
-  **60 CHF par mois** Permet la formation de spécialistes qui aideront à **réunir des familles** séparées
-  **CHF par** Par exemple, avec **1 franc par jour**, vous permettez à une personne de **se nourrir**

Bénéficiaire

CICR
19, avenue de la Paix
1202 Genève

numéro RSPID : 41101000000560653

Vos coordonnées

**VOUS AVEZ UN
COMPTE POSTAL**
(COMPTE BANCAIRE AU DOS)

Débit du compte postal avec prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit)

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus au bénéficiaire indiqué ci-dessus.

IBAN (compte postal):

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit. Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante. Veuillez envoyer l'autorisation de paiement dûment remplie à l'adresse de l'émetteur de la facture indiquée ci-dessus.

Lieu et date: **Signature(s)*:**

** Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.*